

CCAS DE QUINCIEUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2022

Compte rendu du 12 avril 2022

Le onze avril deux-mille vingt-deux, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures, sur convocation adressée le sept avril deux-mille vingt-deux, sous la présidence de Pascal DAVID.

11 membres en exercice, 7 présents, 9 votants ; 19h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Présents : Pascal DAVID, Monique AUBERT, Elodie FEUILLET, Pierre LORCHEL, Anne-Marie GEIST, Patrick AUDEMARD, Odile DAVID MIRGUET

Absentes ayant donné pouvoir : Céline PIN à Monique AUBERT, Marie-Céline CHABERT à Pierre LORCHEL

Absentes excusées : Françoise CHAMPAVIER, Marie-Claire GUICHERT

Secrétaire de séance : Monique AUBERT

I. Approbation du Compte-rendu du 7 mars 2022

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de compte rendu, aucune observation n'ayant été exprimée.

II. Communication des décisions prises par délégation

Sans objet.

III. Projets de délibérations

Délibération n° 2022-02 : Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les écritures s'y rattachant et le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titre émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le compte de gestion du Comptable Public pour l'année 2021,

Article 2 : Dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2022-03 : Approbation du Compte Administratif 2021

Après avoir adopté le compte de gestion ainsi que les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes			
Prévision budgétaires totales	0.00 €	36 172.40 €	36 172.40 €
Recettes réalisées	0.00 €	24 707.87 €	24 707.87 €
Dépenses			
Prévision budgétaires totales	0.00 €	36 172.40 €	36 172.40 €
Dépenses réalisées	0.00 €	24 254.31 €	24 254.31 €
Clôture			
Solde d'exécution 2021	0.00 €	453.56 €	453.56 €
Résultat reporté 2021	0.00 €	11 042.40 €	11 042.40 €
Résultats de clôture 2021	0.00 €	11 495.96 €	11 495.96 €

Le Conseil d'administration, en dehors de la présence de Monsieur le président Pascal DAVID et sous la présidence de Monique AUBERT, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le compte administratif 2021 du budget présenté.

Délibération n° 2022-04 : Affectation du résultat 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Pour mémoire CA 2020

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	453.56 €	-1 830.45 €
------------------------	----------	-------------

Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	11 042.40 €	12 872.85 €
Résultat de clôture à affecter	11 495.96 €	11 042.40 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	0.00 €	-800,00 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 001)	0.00 €	800,00 €
Résultat comptable cumulé	0.00 €	0.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'instruction M14 applicable au budget,

Article 1 : Décide d'affecter le résultat :

- article 002 Résultat de fonctionnement reporté : **11 495.96 €**

Délibération n° 2022-05 : Subventions 2022

Monique AUBERT vice-présidente, expose à l'Assemblée les propositions de subventions pour l'année 2022 qui s'établissent comme suit :

		<i>Pour mémoire 2020</i>
Mission Locale Plateau Val de Saône	3 543.93 €	3 491.44 €
AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap	150,00 €	150,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS Neuville Sur Saône	150,00 €	250,00 €
SECOURS CATHOLIQUE Val de Saône	150,00 €	150,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	300,00 €	300,00 €
LA CROIX ROUGE FRANCAISE Unité Porte de la Dombes,	150,00 €	150,00 €
ADMR Quincieux/Les Chères	8 000,00 €	8 000,00 €
Centre Léon Bérard	150,00 €	150,00 €
Association Allies	0 €	50,00 €
Centre d'Education Motrice de Dommartin	0 €	100.00 €

Soit un total de 12 593.81 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article 22 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,

Article 1 : Adopte les propositions ci-avant exposées.

Délibération n° 2022-06 : Adoption du budget primitif 2022

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 500,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	23 000,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
75	Autres produits de gestion courante	130,00	0,00	130,00	0,00	130,00
Total des recettes de gestion courante		24 630,00	0,00	24 330,00	0,00	24 330,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		25 130,00	0,00	24 830,00	0,00	24 830,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		25 130,00	0,00	24 830,00	0,00	24 830,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	11 495,96
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	36 325,96
--	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	11 200,00	0,00	13 700,00	0,00	13 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	23 600,00	0,00	21 600,00	0,00	21 600,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		34 800,00	0,00	35 300,00	0,00	35 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	250,00	0,00	250,00	0,00	250,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 122,40		775,96	0,00	775,96
Total des dépenses réelles de fonctionnement		36 172,40	0,00	36 325,96	0,00	36 325,96
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		36 172,40	0,00	36 325,96	0,00	36 325,96

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	36 325,96
--	------------------

(1) La comparaison avec le budget précédent (colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice 2021 sans prise en compte des DM (décisions modificatives ; il y en a eu une en 2021).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est régulièrement tenu le 7 mars 2022,

Vu les délibérations en date du 11 avril 2022 portant approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat 2021,

Article 1 : Approuve le budget primitif 2022 dont le détail est annexé à la présente décision.

Délibération 2022-07 : Modification de la délibération n° 2017-012 du 11 juillet 2017 portant mise en place du dispositif « Ma Commune Mes Etudes »

Monique AUBERT vice-présidente, rappelle à l'assemblée les dispositions contenues dans la délibération n° 2017-012 relative au dispositif « ma commune mes études », et notamment les critères de recevabilité du dossier.

Cette délibération prévoit que le quotient familial des familles déposant un dossier doit être compris entre 0 et 900€.

Au vu du faible nombre de dossiers déposés depuis la création de la bourse communale en 2017, il est proposé de passer le quotient familial à 1 000 €.

Cette disposition sera applicable à partir de septembre 2022.

< Pour information, nombre de dossiers déposés par an : 2017 = 1 dossier, 2018 = 3 dossiers, 2019 = 2 dossiers, 2020 = 2 dossiers, 2021 = 1 dossier >

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Article 1 : Accepte la proposition de Madame la vice-présidente.

IV. Questions diverses

Classes transplantées des écoles

Il y a actuellement 2 classes de CE2 en classe découverte du 11 au 13/04/2022. La participation demandée aux familles s'élève à 80 €. Certaines familles rencontrent des difficultés à régler cette participation.

Le conseil d'administration se montre favorable à une éventuelle prise en charge, mais en faisant du cas par cas, comme pour les demandes d'aides habituelles : à l'initiative des familles, un entretien sera organisé avec le CCAS et un dossier composé des pièces justificatives leur sera demandé (avis d'imposition, bulletins de salaire, relevés bancaires,), pour présentation au Conseil pour avis.

Repas des aînés du 14 mai 2022

Animation : TAC ANIMATION, de 15h à 18h, montant = 270.00 €.

Traiteur : LES CHERES GOURMETS, montant = 32.00 € par personne (nous reviendrons sur un budget de 30.00€ par personne pour le repas classique de décembre).

Décoration : petits bouquets de fleurs (voir avec Abdila).

Les administrateurs sont convoqués à 7h30 le jour de la manifestation afin de mettre en place les tables et chaises.

Prêt / micro-crédit

La réflexion s'ouvre sur la possibilité de faire des prêts ou des micro-crédits aux personnes en difficulté financière.

Il est rappelé que les CCAS n'ont pas vocation à remplir ce type de mission.

Ils peuvent toutefois mettre en place un partenariat avec un établissement bancaire afin de permettre aux personnes à faibles revenus d'accéder aux banques et leurs services plus facilement.

Le CCAS se mettra en relation avec la Caisse d'Épargne de Quincieux afin de connaître les possibilités.

CCAS de Neuville Sur Saône : sortie en Alsace

Concernant la sortie de fin d'année organisée par le CCAS de Neuville, notre commune a finalement procédé à l'inscription de 21 personnes, la commune de Saint Germain au Mont d'Or n'ayant pas donné suite.

Rappel : le coût est de 440€ par personne, avec un 1^{er} acompte de 100.00 € à verser maintenant.

Le coût estimé maximum du CCAS se situe entre 15 à 20 € par personne inscrite.

La séance est levée à 21h10.

La secrétaire,
Monique AUBERT



Le Président,
Pascal DAVID

